

Paris le 7 janvier 2003

Communiqué

Mobilisation pour la défense des retraites le samedi 1er Février

Sept organisations syndicales ont décidé d'appeler à une journée de manifestations sur tout le territoire le samedi 1er février 2003.

L'Union syndicale-G10 Solidaires n'a pas été invitée à participer à la réunion nationale « unitaire » de ces organisations. Pour autant, et parce que nous jugeons que la priorité est à la mobilisation la plus large possible, l'Union syndicale-G10 Solidaires s'inscrit dans cet appel à manifester. Le samedi 1er février doit être une première étape dans la construction de rapports de forces contre les projets patronaux et gouvernementaux. Cette journée doit permettre de rassembler très largement les salariés du public et du privé, les actifs et retraités, les chômeurs et les précaires.

Ce que nous propose le patronat et le Gouvernement, c'est de cotiser plus pour toucher moins ! Ils veulent diviser pour mieux imposer des reculs sociaux pour toutes et tous. Au nom de « l'équité », il s'agira d'abord de tenter d'appliquer aux fonctionnaires et aux autres régimes spéciaux l'allongement du nombre d'annuités déjà appliqué dans le privé. Puis de tirer encore plus vers le bas en augmentant, selon les exigences patronales, la durée de cotisation de plusieurs années pour tous... C'est une régression sociale d'ampleur qui est programmée : c'est dès maintenant qu'il faut organiser la riposte pour ne pas les laisser faire !

Face à cela, d'autres choix sont possibles pour défendre et améliorer le droit à la retraite. Pour l'Union syndicale-G10 Solidaires, cela passe notamment par :

- défendre le système de retraite par répartition et le refus de tout système par capitalisation, fond de pension ou épargne salariale obligatoire ;
- rétablir l'égalité entre tous les salariés par le retour aux 37,5 annuités pour tous, privé comme public ;
- garantir le droit à la retraite à 60 ans ;
- maintenir la parité moyenne de niveau de vie entre actifs et retraités ;
- remettre en cause les mesures Balladur de 1993 et de l'accord ARRCO/Agirc de 1996 ;
- refuser tout niveau de retraites actuel ou futur inférieur au SMIC pour en finir avec la pauvreté de certains retraités, et surtout de femmes retraitées ;
- financer le système par répartition en augmentant les cotisations patronales; la part des profits n'a cessé d'augmenter dans la répartition de la richesse produite depuis vingt ans, un rééquilibrage de la répartition de cette richesse est donc tout à fait possible pour financer les retraites.